

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1008

présenté par

M. Viry, M. Ray, Mme Gruet, M. Neuder, Mme Périgault, M. Jean-Pierre Vigier, M. Seitlinger,
M. Brigand, Mme Valentin, Mme Corneloup, M. Dubois, M. Minot, Mme Louwagie,
Mme Anthoine, Mme Frédérique Meunier et M. Vermorel-Marques

ARTICLE 2

I. – À la fin de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« salariés âgés »

le mot :

« seniors ».

II. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 4, procéder à la même substitution.

III. – En conséquence, à l’alinéa 5, procéder à la même substitution.

IV. – En conséquence, compléter l’alinéa 6 par la phrase suivante :

« Parmi ces indicateurs figurent le nombre de licenciements pour inaptitude et le nombre de reclassement pour inaptitude des salariés de plus de 45 ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de loi se caractérise par un silence absolu sur la question des licenciements pour inaptitude des salariés vieillissants ou usés évalués pourtant à plusieurs dizaines de milliers par an, une véritable épidémie silencieuse.

Il est proposé l’index seniors permette de disposer d’une information fiable et transparente sur ce fait social majeur.